



Fédération Française de Tennis de table  
Comité départemental Loire Haute-Loire



**TOURNOI NATIONAL FEMININ  
DE TENNIS DE TABLE  
Dimanche 09 novembre 2024  
Retournac (43)  
Gymnase, rue Jean Saby, 43130  
RETOURNAC**

Le Comité Loire Haute-Loire de tennis de table, en partenariat avec le club de Retournac et la FFTT, organise un tournoi National Féminin ouvert à toutes les pongistes licenciées FFTT ainsi qu'aux joueuses non licenciées. Celui-ci se déroulera sur 20 tables.

- les résultats des tableaux B, C, D, E, F et G seront pris en compte pour les classements.

N° d'homologation : en cours

	Classements	Pointage	Début matchs
<b>A</b>	Non licenciées et licences loisirs	13h00	13h30
<b>B</b>	500 à 599 points	8h30	09h00
<b>C</b>	500 à 699 points	10h30	11h00
<b>D</b>	500 à 899 points	8h30	09h00
<b>E</b>	500 à 1099 points	10h30	11h00
<b>F</b>	500 à 1399 points	13h00	13h30
<b>G</b>	+1400 points	14h30	15h00

**Possibilité de s'inscrire au maximum à 2 tableaux qui ne commencent pas à la même heure**

### Dotation des Tableaux \*

Tableaux	Vainqueur Numéraire	Finaliste Numéraire	1/2 Finalistes Numéraire
<b>A</b> Non licenciées et licences loisirs			
<b>B</b> 500 à 599 points	100	50	30
<b>C</b> 500 à 699 points	100	50	30
<b>D</b> 500 à 899 points	100	50	30
<b>E</b> 500 à 1099 points	100	50	30
<b>F</b> 500 à 1399 points	100	50	30
<b>G</b> +1400 points	500	300	200

\* le Comité (organisateur du tournoi) se réserve le droit de diminuer la dotation si le nombre d'engagées par tableau est inférieur à 16



## **REGLEMENT DU TOURNOI**

**ARTICLE 1:** Toutes les rencontres se dérouleront suivant le règlement F.F.T.T. au meilleur des cinq manches.

**ARTICLE 2:** Le juge arbitre du tournoi sera **Christine LATIERE**. Toutes ses décisions prises en application des règlements fédéraux et du présent règlement feront autorité et seront sans appel.

**ARTICLE 3:** Ce tournoi est un tournoi National B homologué.

Il est ouvert aux joueuses licenciées FFTT. Un tableau est réservé aux joueuses non licenciées et loisirs.

Seules pourront prendre part aux tableaux B, C, D, E, F et G les joueuses dont les licences seront validées pour la saison en cours.

Une licence découverte sera prise pour les joueuses non licenciées.

**ARTICLE 4:** La participation est limitée à 32 joueuses par **tableau**.

Possibilité de s'inscrire dans deux tableaux qui ne commencent pas à la même heure.

**ARTICLE 5:** Les engagements avec leurs règlements seront à effectuer en ligne au plus tard le **06 novembre 2025 à minuit**.

Toutes les inscriptions sont à effectuer en ligne depuis le site du Comité :

<https://www.comitett4243.fr/tournoi-national-feminin/>

**ARTICLE 6:**

*Pour le tableau A, il sera disputé par équipe de 2 (pour les joueurs non licenciées et loisirs). Ce tableau se jouera sur 4 tables.*

Pour les tableaux B, C, D, E, F et G l'entrée se fait par poule de 4 ou 3 avec 2 qualifiées par poule pour intégrer un tableau à élimination directe. Le tirage au sort se fera en public 30 minutes avant le début du tableau.

**Ainsi chaque féminine disputera au minimum 4 rencontres.**

**Le coefficient concernant les points liés au classement sera doublé dans ces tableaux.**

**La formule pourra être adaptée au nombre de participantes si le nombre d'inscrits sur le tableau est inférieur à 16.**

**ARTICLE 7:** Le scratch sera prononcé 10 minutes après l'appel du joueur dans son tableau.

**ARTICLE 8:** Il est précisé qu'en application du règlement fédéral, les différents tableaux étant ouverts aux seniors, **les benjamines pourront participer dans le cadre prévu par le règlement fédéral. Les qualifiées à une épreuve fédérale le même jour ne pourront pas participer à ce tournoi.**

**ARTICLE 9:** Une tenue et un esprit sportifs seront de rigueur, les balles plastiques seront fournies par les joueuses.

**ARTICLE 10:** Les droits d'engagement sont fixés à :

- **Tableaux B, C, D, E, F, G : 8 € pour un tableau et 15 € pour 2 tableaux**
- **Tableau A : 5€ l'équipe ou 2€50 par personne.**

**ARTICLE 11:** Les tableaux seront primés à partir des ½ Finale. Une coupe sera remise à chaque gagnante.

**ARTICLE 12:** La joueuse perdante est tenue d'arbitrer la partie suivante, en cas de refus elle sera exclue du tableau où elle est encore qualifiée.



*Fédération Française de Tennis de table*  
*Comité départemental Loire Haute-Loire*



**ARTICLE 13** : l'organisateur se réserve le droit de prendre toutes les décisions nécessaires au bon fonctionnement du tournoi.

**ARTICLE 14** : Le responsable du tournoi sera **Jacques PERRIN**.

**ARTICLE 15** : Il y aura une interruption pour le déjeuner. Un repas à réserver à l'avance sera proposé pour le midi et pour le soir.

**ARTICLE 16** : Le club de Retournac décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'accident pouvant se produire dans le gymnase. L'inscription au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement.

**ARTICLE 17** : « En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie. »

**Les résultats seront pris en compte pour le classement des joueurs pour les tableaux B, C, D, E, F et G.**

*Vous pouvez également vous renseigner par téléphone ou E-mail si vous le désirez*  
*[contact@comitett4243.fr](mailto:contact@comitett4243.fr) ou 06.07.49.67.73*

La F<sup>M</sup>oullouse le 24/09/25

Je soussignée Christine LATIERE,  
titulaire du grade de J A 3, atteste par  
la présente que j'officierai lors du  
tournoi national féminin, le samedi  
9 novembre 2025 à Retournac

